



CONDAMNATION SUITE A UNE AGRESSION A NIMES

30 janvier 2018

Le 13 décembre 2017, alors qu'il était en tenue, un sapeur-pompier est courageusement intervenu pour porter secours à un jeune homme, très violemment agressé par deux individus.

Alors que le sapeur-pompier tentait de protéger la victime, les agresseurs l'ont menacé avec un pistolet.

Lors de l'audience au Tribunal correctionnel de Nîmes du 30 janvier 2018, les prévenus ont été reconnus coupables des faits qui leur étaient reprochés.

Ils ont été condamnés à 5 ans d'emprisonnement, dont un an de sursis avec mise à l'épreuve pendant une durée de deux ans, ainsi qu'une interdiction d'entrer en contact avec le sapeur-pompier concerné.

Les constitutions de partie civile du Sdis du Gard et du sapeur-pompier menacé avec une arme à feu ont été jugées recevables et ils seront indemnisés par le prévenu qui a brandi l'arme.

Le Sdis du Gard, partie civile, s'associe toujours à la défense des sapeurs-pompiers et ne peut que se réjouir de cette prise en compte de la gravité des faits et de l'extrême dangerosité d'individus qui s'en prennent à ses agents.

Par ailleurs, le Sdis ne peut que se réjouir des poursuites systématiquement engagées par Monsieur le Procureur de la République pour toute infraction commise à l'encontre des sapeurs-pompiers.

Pour nous suivre, n'hésitez pas à cliquer sur les liens suivants :



Sapeurs-Pompiers du Gard



pompierdugard



Sapeurs-Pompiers du Gard SDIS 30



@pompierdugard



pompierdugard



www.sdis30.fr